

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2010**

MEMBRES PRESENTS : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, René BISCH, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Michelle COUDOUIN, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

MEMBRES EXCUSES :

MEMBRES ABSENTS : Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Fabienne CHEVAUCHEE, Laurent JANNIERE, Josiane FEVE, Tristan JACQUES

MEMBRES AYANT DONNE POUVOIR : Bertrand HOUILLON à Jean TANCEREL, Françoise KEULEN à Raymond BESCO, Fabienne CHEVAUCHEE à Frédérique DULAC, Laurent JANNIERE à Thierry LE BAIL, Josiane FEVE à Gilles REYNAUD, Tristan JACQUES à Catherine SEMEIRA

Madame Catherine SEMEIRA a été nommé(e) secrétaire de séance.
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire

1. Demande de subvention pour l'installation de tableaux numériques interactifs

Mme MERCIER expose que, depuis dix ans, les technologies de l'information et de la communication ont connu une forte progression dans les établissements scolaires du 1^{er} degré sur la commune de Magny-les-Hameaux :

- ordinateur dans les bureaux de direction,
- salle informatique dans chaque groupe scolaire,
- connexion Internet dans les écoles,
- installation de serveur SLIS.

Aujourd'hui, une nouvelle technologie est proposée dans les écoles. Ce sont les **tableaux numériques interactifs**. Il s'agit de tableaux blancs électroniques qui, assistés d'un ordinateur portable et d'un vidéo projecteur numérique, permettent aux enseignants de piloter leur ordinateur à distance.

Pour les enseignants, cet outil permet l'amélioration de la qualité de l'exposé, la valorisation des travaux des élèves, l'augmentation de la concentration des élèves, de rendre plus aisée la gestion des ressources multimédias, la diffusion des documents audiovisuels sur grand écran et l'utilisation collective de l'outil informatique.

Le coût d'un pack « T. N. I. » se situe entre 3 000 euros et 4 000 euros TTC selon le type de matériel et le fournisseur. Il est composé par classe d'un tableau interactif, du logiciel, d'un vidéoprojecteur, de l'ordinateur portable, de l'installation du système et de la formation d'utilisation du matériel.

La maintenance sera à la charge de la commune.

L'Education Nationale prend en charge la formation des enseignants pour l'utilisation pédagogique du logiciel.

Par ailleurs, la commune doit effectuer certains travaux dans la classe pour utiliser ce matériel :

- Tableaux électriques spécifiques dimensionnés pour la totalité de toutes les classes de chaque école
- Alimentation électrique indépendante dans les treize classes concernées
- Installation de trois prises RJ45 dans les classes concernées à partir d'une baie de brassage dimensionnée pour la totalité des classes dans chaque école

Madame la sénatrice Catherine TASCAs a proposé à la ville de solliciter la réserve parlementaire sur un projet spécifique non réalisé. Ainsi, il est proposé de présenter ce projet d'équipement de treize classes en tableau numérique interactif dans le cadre de la réserve parlementaire. Les enseignants des écoles ont fait parvenir des projets pédagogiques de l'utilisation de ce matériel.

Le plan de financement se décompose en :

Dépenses

- 13 tableaux numériques interactifs	=	29 755,57 euros H. T.
- Travaux électriques dans les écoles	=	50 810,26 euros H. T.
- Total H. T	=	80 565,83 euros
- TVA 19,6 %	=	15 790,90 euros
- Total TTC	=	96 356,73 euros

Recettes

- Réserve parlementaire	=	28 200,00 euros
- FC TVA 15,482 %	=	12 473,20 euros
- Commune	=	55 683,53 euros
- Total	=	96 356,73 euros

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter Mme Catherine TASCAs, Sénatrice des Yvelines, pour ce projet d'équipement de treize classes en tableau numérique interactif dans le cadre de la réserve parlementaire, ainsi que tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'opération (Conseil Général des Yvelines,...)

Mme REUMAUX : « Le 27 mai 2008, ce point avait été abordé lors du comité consultatif de la vie scolaire. Il avait été indiqué à l'époque que le coût du matériel était compris entre 4.000 et 6.000€ ttc. Le conseil général subventionnait l'achat de matériel à hauteur de 50% de la dépense globale engagée par la commune dans la limite de 2.000€ par classe.

La commune de Saint Rémy les Chevreuse avait déjà installé dans ses écoles ce tableau interactif en mai 2008 et nous avons eu une restitution verbale de la visite d'une classe de cette commune voisine. Il avait été indiqué un coût d'installation pour la commune d'environ 1.500€ et l'éducation nationale prenait en charge la formation des enseignants.

Deux ans et demi plus tard, nous constatons que le prix du tableau interactif a baissé puisqu'estimé à 2.289€ hors taxe soit 2.737€ toutes taxes comprises.

Pour avoir assisté samedi dernier à la réunion de rentrées des parents d'élèves d'un établissement public doté de cet outil, j'ai pu en apprécier en tant que parent l'utilisation faite par l'équipe pédagogique. Incontestablement c'est un outil que les enseignants peuvent s'approprier en complément du tableau classique.

L'installation était aux normes recommandées par les constructeurs, à savoir fixée au plafond. Le câblage électrique était réduit au minimum avec l'accès à une prise électrique et un câble d'environ 5 mètres pour connecter l'ordinateur sur une console.

Dans le cas de votre proposition financière, il est donc incompréhensible de constater que les investissements qui restent à la charge des magnycois soient aussi élevés par rapport au prix du tableau soit 4.675€ ttc.

Nous votons ce soir pour la demande de subvention mais demandons un complément d'information sur le devis électricité car cette charge non encore inscrite au budget est dans votre proposition modificative du 20 septembre prochain. »

M. LE MAIRE : « La somme indiquée en électricité est la somme la plus élevée. Si on peut dépenser moins, on le fera. Nous mettons aux normes électriques les écoles pour permettre de recevoir ce matériel.

Je suis très satisfait que Mme C. TASCA ait retenu la commune de Magny les Hameaux pour ces installations. Je rappelle que l'outil informatique a été financé uniquement par la commune dans toutes les écoles. Dans ce cadre précis, on ne peut qu'être satisfait d'avoir été reconnu et retenu pour une subvention exceptionnelle de l'Etat par Madame la Sénatrice.

On vous fera parvenir l'info sur le coût. »

Mme MERCIER : «Ce n'est qu'un devis et l'électronique a baissé depuis 2 ans.Ceci correspond à une estimation haute, il faudra une mise en concurrence.»

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à xx heures 19 h 30

Le Maire


J. LOLLIOZ



Le Secrétaire de Séance


Mme SEMERIA

Le Secrétaire Auxiliaire


E. CATTIAU